



Gagnac-sur-Garonne

MISE EN OEUVRE DU PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

L'explosion des coûts de l'énergie impacte significativement les budgets des collectivités. Aussi la Ville de Gagnac-sur-Garonne souhaite accélérer les mesures déjà initiées afin d'une part, de respecter les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'autre part, de réduire sa consommation d'énergie pour faire face à la crise énergétique actuelle. L'objectif est, dès cet hiver, de réduire nos consommations de 10%. La mise en œuvre de certaines mesures relève des compétences de la collectivité mais l'atteinte des objectifs est l'affaire de tous. L'engagement de chacun est indispensable, c'est pourquoi je vous demande de veiller au respect des consignes, et de relayer auprès de tous le souci de l'adoption d'un comportement écocitoyen, en privilégiant au maximum le dialogue et la communication. **La mise en œuvre de ce plan de sobriété énergétique renforcé débutera dès le 30 Novembre.**

Mesures centralisées

Pour la **période de chauffe**, la température sera réglée à **19°** dans la mairie, les écoles, l'Espace Garonne, la Maison des associations ou les salles associatives. Cette température sera régulée en tenant compte des périodes d'utilisation des locaux. Par exemple, le chauffage sera éteint (ou réduit) dans les écoles en dehors des périodes de fonctionnement (week-end, petites vacances). Il sera maintenu dans les espaces réellement utilisés (Centre d'Animation). De manière générale, le chauffage sera allumé une heure plus tard le matin et éteint (ou réduit) une heure plus tôt le soir dans les écoles ou la Mairie.

Les dispositions générales relatives au chauffage s'appliquent à tous les bâtiments, mais pourront être modulées selon les caractéristiques du bâti et en cas de température extérieure rendant le fonctionnement très inconfortable. Cette **modulation ne pourra pas être effectuée par les occupants des bâtiments mais par le Service technique.**

Les **chauffages d'appoint électriques très énergivores** sont interdits dans toutes les salles de la ville.

L'eau chaude sanitaire au robinet sera coupée dans toutes les salles où cela est possible, c'est-à-dire notamment lorsque son alimentation pourra être séparée de celle des douches, pour lesquelles l'eau chaude est conservée.

L'éclairage des terrains de sport sera réduit, selon l'activité, notamment lors des entraînements.

La mise en œuvre des illuminations de Noël sera adaptée. Tous les décors installés sont équipés d'ampoules LED (avec une consommation électrique dix fois moins élevée qu'avec des lampes à incandescence) et répartis sur l'ensemble de la commune mais en nombre plus restreint que l'année dernière. La période d'allumage des éclairages de Noël sera réduite de trois semaines par rapport aux années précédentes. Tous les éclairages seront éteints entre minuit et six heures du matin (sauf pour les rues où l'éclairage public est maintenu la nuit).

Le vaste programme de **renouvellement des candélabres** sera poursuivi. L'objectif, à terme, est que l'ensemble du parc de candélabres soit équipé de LED.

Pour les bâtiments équipés de **systèmes de climatisation**, des mesures similaires à celles mises en œuvre pour le chauffage seront appliquées dès cet été (température cible, limitation des plages d'utilisation,...).

Comportements individuels

Les responsables des associations devront **définir finement l'occupation des locaux** (heures de présence et nature des activités) et **sensibiliser leurs adhérents aux écogestes**.

Les chefs de services devront veiller au **respect des directives et sensibiliser les agents aux écogestes** :

- Eteindre les ordinateurs, les écrans, les vidéoprojecteurs à la pause méridienne et le soir ;
- Eteindre les lumières en quittant une pièce ;
- Optimiser la gestion des outils informatiques : trier les mails, supprimer les fichiers trop lourds stockés dans les boîtes de réception ou sur le serveur informatique.

Si notre cas où l'objectif de sobriété énergétique ainsi décliné n'est pas atteint, ou en cas de pic de crise de l'énergie au cœur de l'hiver, ces mesures pourraient être renforcées. Si la mise en œuvre de ces mesures avait un impact sur l'accueil d'utilisateurs, il serait nécessaire de renforcer la communication sur les objectifs à atteindre et sur leurs modalités de mise en œuvre.

Perspectives

Pour l'année 2022, le budget prévisionnel alloué aux consommations électriques était de 120 000 euros ; les dépenses s'élèveront dans les faits à plus de 180 000 euros, **soit une augmentation de 50 % sur ce seul poste**.

Outre ce plan de sobriété renforcé mis en place dès à présent, la **commune va accélérer ces investissements en matière de maintenance, de rénovation énergétique des bâtiments et étudier les possibilités d'installer des systèmes les plus performants possibles pour réduire ses consommations électriques**.

Réduire la consommation ne suffira pas pour alléger la facture. L'application de ces mesures contribue bien sûr à limiter l'augmentation très importante du coût de l'énergie pour la collectivité, mais au-delà, elles s'inscrivent dans **l'esprit civique dont les Français doivent faire preuve, pour aider notre pays à faire face aux défis énergétiques auxquels il est confronté**.

Michel SIMON,
Maire
Président du CCAS
Délégué du Conseil d'Administration
de l'AMF 31 du bourg centre de Castelginest

